



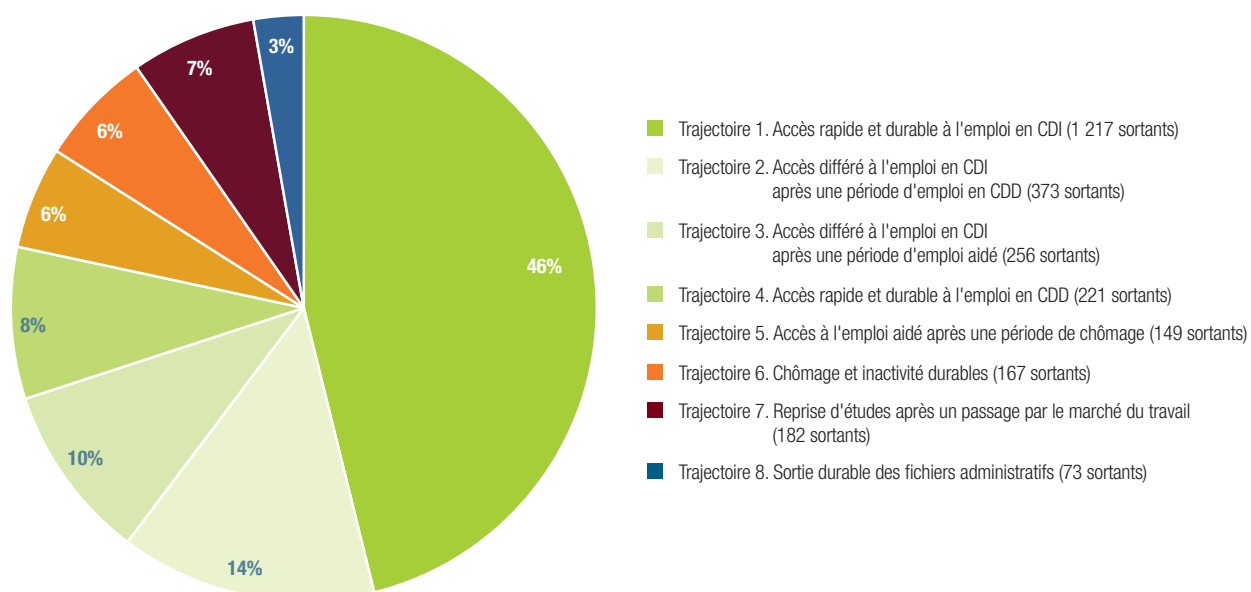
Quel début de carrière pour les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique? Transition École – Vie Active

Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement et durablement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'étude Transition Ecole-Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de la carrière professionnelle des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

Huit trajectoires d'entrée dans la vie active

La variété des parcours de début de carrière des jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire technique* (les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010) peut être réduite à un petit nombre de trajectoires types. Ces trajectoires types d'insertion professionnelle regroupent les jeunes aux parcours proches. Ces parcours d'insertion professionnelle couvrent les 36 premiers mois de vie active.

* Explication au dos.



Les **emplois sous CDI** regroupent les emplois sous contrat à durée indéterminée et les emplois d'aidant (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs).

Les **emplois sous CDD** regroupent les emplois sous contrat à durée déterminée, ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et les emplois saisonniers.

Les **emplois aidés** regroupent les emplois supportés par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi* (Adem - Agence pour le développement de l'emploi).

Près de la moitié des jeunes accèdent rapidement à l'emploi sous CDI et y restent durablement

46% des jeunes sont dans une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi sous CDI.

Accès rapide

La moitié des jeunes décrochent leur premier CDI **en moins d'un mois** après la sortie de l'école.

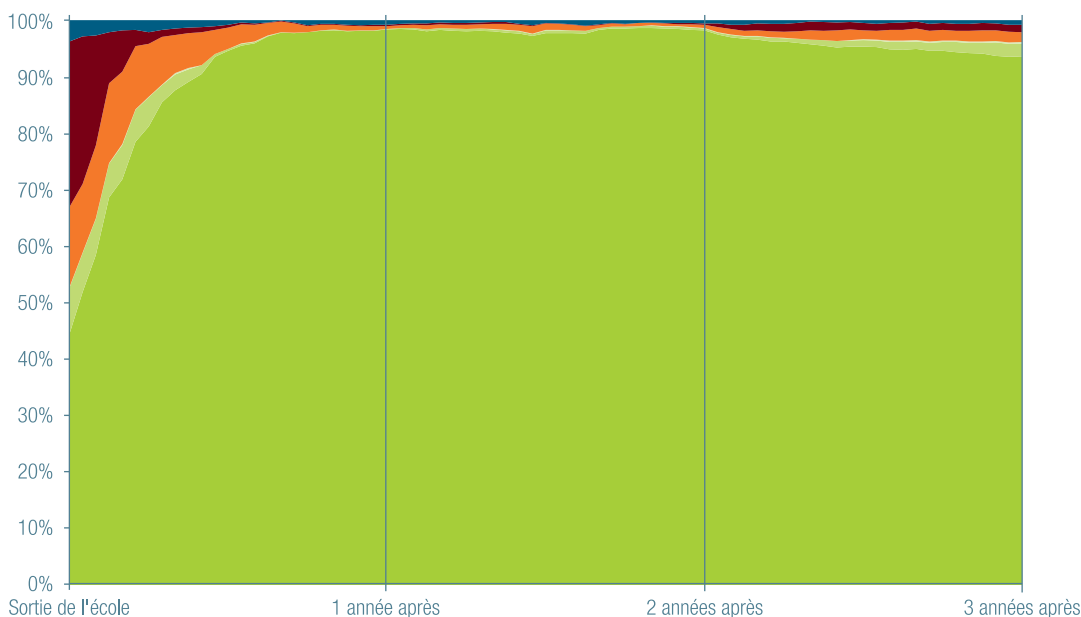
Accès durable

Ils passent, en moyenne, **34 mois** sur les 36 premiers mois de leur vie active dans un emploi sous CDI.

Après trois ans, ils sont **94%** dans un emploi sous CDI.

Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI

■ Emploi sous CDI ■ Emploi sous CDD ■ Emploi aidé ■ Chômage et inactivité ■ Études ■ Autre



Exemple :

Fin juillet 2010, Carole sort de l'école diplômée du régime technique dans la division des professions de santé et des professions sociales, section des éducateurs.

Elle travaille à temps plein dans l'administration publique. En début de contrat, elle obtient un salaire horaire compris entre 16 et 17 euros.

En septembre 2010, elle décroche un CDI pour l'occupation d'un emploi en adéquation avec sa formation.

Trois ans après la sortie de l'école, elle occupe toujours ce poste.

Des parcours d'insertion professionnelle différents selon le diplôme

CITP/CCM (CCP)

42 % des diplômés accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

CATP (DAP)

53 % des diplômés accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

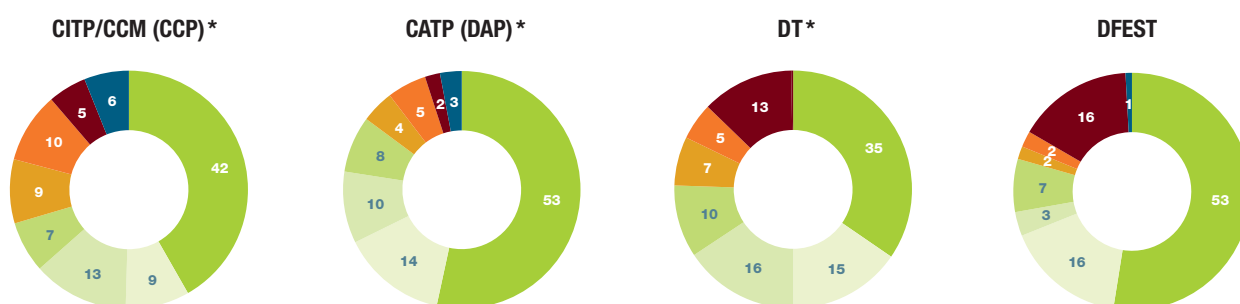
DT

35 % des diplômés accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

DFEST

53 % des diplômés accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

Répartition des trajectoires types selon le diplôme parmi les diplômés (en %)



- Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI
- Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD
- Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé
- Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD
- Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage
- Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables
- Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail
- Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

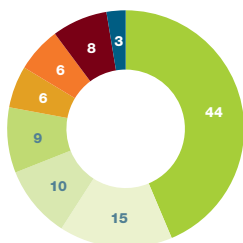
Les diplômés du régime technique (DFEST) et du régime de la formation de technicien (DT) sont plus souvent dans des parcours de reprise d'études que les autres diplômés, **16 % et 13 %**.

L'insertion professionnelle s'améliore

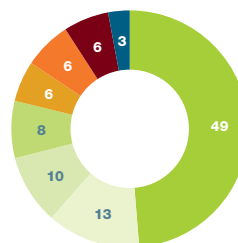
Les sortants de l'année scolaire 2009/2010 sont plus souvent dans des trajectoires d'accès rapide et durable à l'emploi sous CDI que ceux de l'année scolaire 2008/2009 (**49 % contre 44 %**).

Répartition des trajectoires types selon l'année de sortie de l'école (en %)

Année scolaire 2008/2009*
(1 345 sortants)



Année scolaire 2009/2010*
(1 293 sortants)



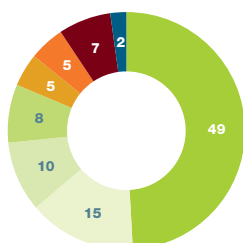
La réussite à l'examen, moteur de l'insertion professionnelle

Les diplômés ont 1,4 fois plus de chances d'être dans une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi sous CDI que les non-diplômés (**49 % contre 35 %**).

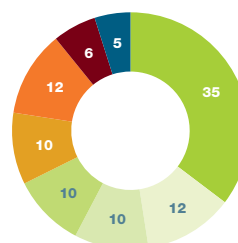
Les non-diplômés ont un risque 2,4 fois plus élevé que les diplômés d'être dans une trajectoire de chômage et d'inactivité durables (**12 % contre 5 %**).

Répartition des trajectoires types selon la réussite scolaire (en %)

Diplômés*
(2 066 sortants)



Non-diplômés
(572 sortants)



- Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI
- Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD
- Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé
- Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD
- Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage
- Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables
- Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail
- Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

L'étude Transition École – Vie Active (TEVA) - De qui parle-t-on?

En référence aux années scolaires 2008/2009 et 2009/2010, 2 638 élèves, âgés de 24 ans au plus, qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique à l'issue de l'examen, diplômés ou non-diplômés, sont suivis sur leurs trois premières années de vie active (36 mois).

Les données utilisées proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Diplômes à l'étude

D'après la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures. C'est à la fin de la classe de 9^e que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10^e du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes, à savoir :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

Le régime professionnel

Le régime professionnel, dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

Trois diplômes :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et le CATP est remplacé par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).

Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il prépare, comme le régime professionnel, à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Le DT est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division et les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés. Il certifie également qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur*.

**La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les détenteurs du DT et les titulaires d'un DAP, à une condition supplémentaire, à savoir, la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.*

Le régime technique

Le régime technique du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il offre une formation générale solide et des formations techniques, théoriques et pratiques poussées avec pour but de préparer soit à l'entrée dans la vie active, soit à la poursuite d'études universitaires générales.

Un diplôme :

- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Les aides et mesures en faveur de l'emploi prises en compte dans la définition des emplois aidés sont les suivantes :

- MT Mise au travail (aujourd'hui OTI « Occupation temporaire indemnisée »),
- AT Affectation temporaire indemnisée (aujourd'hui AIP « Activités d'insertion professionnelle »),
- CAE Contrat appui-emploi / CIE Contrat d'initiation d'emploi / EP CIE-EP,
- MS Mesures spéciales,
- PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public,
- SR Stage de réinsertion professionnelle.

Les emplois occupés par les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques s'ajoutent aux emplois sous CDD.